

# La Verpillière

Construction d'un ensemble immobilier de  
logements collectifs et villas

**NOTICE DESCRIPTIVE**  
**Maisons et Appartements jardins**

*Notice descriptive conforme à l'arrêté du 10 mai 1968*

PERSPECTIVE

1

# SOMMAIRE

**NOTE PRELIMINAIRE..... 3**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES.....4**

INFRASTRUCTURE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MURS ET OSSATURE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PLANCHERS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ESCALIERS COLLECTIFS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TOITURES, TERRASSES ET TOITURES TERRASSES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

**LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

SOLS ET PLINTHES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES) .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MENUISERIES EXTERIEURES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MENUISERIES INTERIEURES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EQUIPEMENTS INTERIEURS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

**ANNEXES PRIVATIVES..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

PARKINGS SOUS SOL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
JARDINS EN ANNEXES PRIVATIVES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

**PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES .....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET CIRCULATION RDC .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CIRCULATIONS D'ETAGES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CIRCULATION DES SOUS-SOLS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CAGES D'ESCALIERS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LOCAUX COMMUNS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LOCAUX TECHNIQUES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

**EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

ASCENSEURS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAUFFAGE - EAU CHAUDE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TELECOMMUNICATIONS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ALIMENTATION EN EAU .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ALIMENTATION EN ELECTRICITE .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ALIMENTATION EN GAZ.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

**PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

GESTION DES DECHETS : .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VOIRIE ET PARKING .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CIRCULATIONS DES PIETONS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ESPACES VERTS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RESEAUX DIVERS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

**DIVERS..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

RT 2012 : .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
AMENAGEMENTS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SERVITUDE ET ACCES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ASL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



## NOTE PRELIMINAIRE

La présente notice concerne la construction de bâtiments usage d'habitation, située Avenue de la Libération, dans la commune de LA VERPILLIERE ;

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité et selon les règles de l'Art.

Les caractéristiques techniques de l'immeuble et des parkings sont définis par la présente notice, les Cahiers des Prescriptions Techniques constitués par les Documents Techniques Unifiés établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et les Règles de Construction et de Sécurité ; sauf cas spécifique précisé dans la présente notice.

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, difficultés d'importation) le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux par d'autres de qualité équivalente.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, d'une appellation commerciale, ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

Les prestations, produits ou marques décrits dans la présente notice descriptive sont donnés à titre indicatif et de référence ; ils seront remplacés, le cas échéant, par des produits de qualité équivalente. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu "ou équivalent".

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

### La construction sera conforme :

- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (sauf pour les ascenseurs)
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation ainsi qu'à leurs décrets d'application
- Aux dispositions de la Règlementation Thermique (RT 2012) en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire
- Aux prescriptions du Permis de Construire et notamment celles émanant des services de sécurité
- A la réglementation handicapée en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire
- Les parkings seront conformes au PLU en vigueur de la ville au moment du permis de construire

La présente notice a été établie conformément à l'Arrêté Ministériel du 10 mai 1968.

La présente notice concerne les logements individuels appelées Maisons ou BB3

## **EQUIPEMENTS TECHNIQUES, MATERIAUX ET REVETEMENTS**

Pour tous les éléments suivants, toute modification pourra être apportée pour une raison technique et l'acquéreur en sera informé par le promoteur.

La hauteur libre dans les logements est de 2,50 mètres environ, sauf indications particulières reportées sur les plans : présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres...  
Les hauteurs d'allèges des menuiseries portées sur les plans seront susceptibles de légères variations.

D'autre part, l'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant.

La pose des compteurs individuel d'eau froide sera à la charge de la copropriété.

Il faut noter aussi que les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente, pour des choix de référencement ou de programme, et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Les matériaux naturels tels que la pierre et les parquets peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le maître d'œuvre. Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte.

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES**

### **INFRASTRUCTURE**

#### **Fouilles**

Après dépollution si nécessaire, décapage et terrassements réalisés en pleine masse, conformément aux préconisations de l'étude de sol. Evacuation des terres excédentaires.

#### **Fondations**

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'études de sol et accord du Bureau de Contrôle.

#### **Soubassement**

Les soubassement seront réalisés suivant les prescriptions du rapport d'études de sol et accord du bureau de contrôle .Ils seront de hauteurs variables formant un vide technique sous les planchers. Ce vide sera d'une hauteur minimale de 50cm.

### **MURS ET OSSATURE**

#### **Murs des sous-sols**

*Sans objet*

#### **Murs de façades**

Les murs de toutes les façades sont en béton armé banché de 16 cm d'épaisseur ou en maçonnerie ou briques de 20cm. Ils sont revêtus selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire :

- D'enduit suivant les impositions architecturales du Permis de Construire. Ponctuellement, certains reliefs bétons seront peints,

Les référence et les teintes de ces matériaux seront au choix de l'architecte.

Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur variable suivant étude thermique, conforme à la Réglementation et un parement de finition en plaque de plâtre. Suivant plans et calculs le doublage thermique pourra être réalisé ponctuellement par un isolant thermique extérieur.

***Murs porteurs à l'intérieur des locaux***

Les murs intérieurs seront réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings leurs épaisseurs respectent la réglementation.

***Murs ou cloisons séparatifs***

Sans objet

**PLANCHERS**

***Planchers bas RDC***

Les planchers seront réalisés en béton armé ou toute autre solution validée par le bureau d'étude structure. Ceux-ci recevront une isolation thermo acoustique sous chape flottante ou sous dalle.

***Planchers des étages courants***

Pour les maisons : Plancher en poutrelles hourdis d'épaisseur variable suivant étude structure et réglementation.

***Planchers sous terrasses***

Sans objet

***Plancher entre commerce et sous-sol (pour information)***

Sans objet

***Planchers entre logements et locaux non chauffés***

Dalle pleine de béton armé ou plancher poutrelles hourdis , d'épaisseur selon calculs, assurant le coupe-feu réglementaire recevant une Isolation thermique rapportée en sous-face ou hourdis isolant sans isolation rapportée .

***Planchers des balcons et des loggias***

Sans objet.

***Planchers entre logements et commerce***

Sans objet

***Planchers entre sous-sol et logements***

Sans objet

***Planchers du sous-sol***

Sans objet

**CLOISONS DE DISTRIBUTION**

Les cloisons de distribution entre pièces principales des logements seront de 50mm minimum de Type Placopan ou équivalent

Cloisons sur gaines techniques des logements réalisées par cloisons sèches isolantes, épaisseur suivant localisation et réglementation.

Les cloisons et doublages de salles de bains et salles d'eau sont constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toute la hauteur.

Au droit des baignoires et des douches, le parement sera réalisé en plaque de plâtre hydrofuge recevant un FERMASEC ou produit similaire selon réglementation en vigueur et si nécessaire.

## ESCALIERS COLLECTIFS

### **Escaliers collectifs**

Sans objet

### **Escaliers privés des maisons**

L'escalier est en bois avec marches et contremarches finition lasure incolore ou peint au choix du Maître d'œuvre .

## CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

La ventilation des locaux sera raccordée en toiture sur des tuiles à douilles.

### 2.6.1. Conduits de fumée

Rejet de fumées des chaudières en façade par un système de ventouse en façade

### 2.6.2. Conduits de ventilation des logements

L'évacuation de l'air vicié s'effectuera par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, et par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux, disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction seront assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

### 2.6.3. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

sans objet

### 2.6.4. Conduits de ventilation des parkings

sans objet

## CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

### **Chutes d'eaux pluviales**

Evacuation des terrasses inaccessibles par descentes en acier galvanisé ou PVC en extérieur ou par barbacanes.

### **Chutes d'eau usées et eaux-vannes**

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux enterrés.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces, avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

### **Canalisations enterrées**

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs.

### **Branchement à l'égout**

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

## TOITURES , TERRASSES et TOITURES TERRASSES

### **Charpente, couverture et accessoires**

Les charpentes seront composées de fermettes en bois assemblées par connecteurs, traitées fongicide et insecticide. Entraxe suivant plan de charpente.

Les sous-faces des saillies de toit seront revêtues de panneaux de polychlorure de vinyle (PVC) selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

Les couvertures seront réalisées en tuiles béton ou terre cuite de couleur rouge sur liteaux bois avec pose d'un écran de sous toiture. Modèle et couleur conforme au permis de construire.

Fenêtre de toit : Sans Objet

Accessoires : Tuiles faîtières, tuiles de rives droites

Uniquement pour les maisons, des panneaux photovoltaïques seront posés en toiture conformément à l'étude thermique et raccordés au compteur du logement en autoconsommation (pas de revente au réseau).

**Terrasses accessibles privatives**

Sans objet

**Terrasses sur sous-sol (Terrasse Jardin sur espace privatif)**

Sans objet

**Toitures-terrasses hautes inaccessibles**

Terrasses étanchées avec protection gravillonnée suivant plans .

**Balcons et loggias**

Sans objet



**LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

**SOLS ET PLINTHES**

**Chapes**

L'ensemble des revêtements des sols au RDC des logements est posé sur une chape flottante sur un Résiliant acoustique.

A l'étage, pose sur dalle surfacée et au besoin après ragréage du support

**Sol et plinthes des pièces sèches**

- Entrées, séjours, dégagement, (y compris tous les placards ouvrants sur ces pièces)

Carrelage 45x45 environ U2SP3 de chez NEWKER gamme METRO ou équivalent.

Plinthe assortie

- Chambre, dressing

fourniture et pose d'un parquet stratifié U2SP3 de chez BERRY ALLOC gamme Trendline ou équivalent. Pose flottante.

Plinthes finies blanches ou medium à peindre en blanc.

**Sols des pièces humides**

Sols des salles de bains, salle d'eau.

Carrelage 45x45 environ U2SP3 de chez NEWKER gamme METRO ou équivalent.

Plinthe assortie

**Sols des cuisines, kitchenettes et WC.**

Carrelage 45x45 environ U2SP3 de chez NEWKER gamme METRO ou équivalent.

Plinthe assortie

**Sol des garages**

Sols laissé brut

**Arrêts de sols**

A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil.

## REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

### **Salles de bains et salle d'eau**

Faïence collée format 25x50 environ de chez Newker ou équivalent sur toute la hauteur du mur uniquement :

- Au pourtour de la baignoire toute hauteur
- Au pourtour du bac à douche (selon les cas) toute hauteur
- Sur le tablier de la baignoire y compris trappe de visite

### **Cuisines**

Sans objet

## PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

### **Plafonds des pièces intérieures**

Sous-face des planchers en faux-plafond sur ossature métallique et parement en plaque de plâtre

Localement, suivant les dispositions techniques, hauteur de faux-plafonds plus basse dans certaines pièces ou soffites en plaque de plâtre, selon nécessité pour dissimuler les dévoiements des réseaux.

### **Sous-faces garage**

La Sous face du plancher Haut des garages sera laissée brute ou recouverte d'une isolation rapportée suivant étude thermique ou hourdis isolant.

## MENUISERIES EXTERIEURES

### **Menuiseries extérieures des pièces principales (séjours et chambres)**

Menuiseries en PVC suivant localisation. Fenêtres et portes fenêtres ouvrant à la française avec parties fixes.

Dimensions suivant plans architecte.

Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant d'épaisseur conforme aux réglementations thermique et acoustique.

### **Menuiseries extérieures des pièces de service**

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales.

Vitrage translucide pour les menuiseries extérieures des salles de bains et salles d'eau.

## FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

### **Nota**

En cas d'absence de volets roulants et concernant Les menuiseries à châssis fixes et les vitrages des logements à rez-de-chaussée, un vitrage retardateur d'effraction sera mis en place.

### **Fermeture des pièces principales hors pièces de services (pièces de services = buanderie, sdb, sde, wc, cuisine fermée)**

Volets roulants en pvc à commande manuelle sauf dans le cas des portes fenêtres doubles des séjours donnant sur jardins, terrasses et/ ou balcons qui seront électriques radio. Le coffre de volet roulant sera en PVC blanc. Pas d'occultation dans les pièces de services.

## MENUISERIES INTERIEURES

### **Portes intérieures des logements**

Huisseries métalliques et Portes alvéolaires à peindre.

Poignée des Etses VACHETTE ou équivalent, équipés de condamnation par verrou pour les WC, salles de bains et salles d'eau. Serrure à bec de cane pour toutes les autres portes. Clé pour les chambres.

Butée de porte pour chaque porte.

### **Portes palières intérieures**

Sans objet

### **Portes d'entrée extérieures**

Vantail Métallique, conforme à la réglementation acoustique et thermique. Mise en œuvre dans une huisserie métallique. Serrure de sûreté 3 points A2P\*, Ferrage par 4 paumelles et pions anti-dégondage (4 clés par porte palière).

Garniture côté intérieur par béquille et côté extérieur par poignée de tirage.

Butoir élastomère

Face extérieure, teinte au choix du Décorateur ou l'Architecte.

### **Placards**

Localisation suivant plan de vente.

### **Façades**

Les façades de placard seront en panneaux mélaminé blancs ouvrants à la française ou coulissante lorsque l'ouverture est supérieure à 1 m.

### **Equipement intérieur**

Pour les placards inférieurs à 1m : Tablette chapelière et tringle de penderie

Pour les placards supérieurs à 1m : 2/3 penderie avec tablette chapelière, 1/3 étagères (4 minimum).

### **Ouvrages divers**

Trappes de visites menuisées finies peintes en blanc, pour les gaines intérieures aux logements.

Gainés techniques des logements (GTL) toute hauteur avec fermeture par porte de placard pivotante ou coffret métallique des GTL.

## SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### **Garde-corps et barres d'appui**

Sans objet

## PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

### **Peintures extérieures**

#### Sur menuiserie de façades

Prestation sans objet.

#### Sur fermetures de façades

Prestation sans objet.

#### Sur serrurerie des garde-corps

Sans objet

#### Sur sous face des balcons et sur les rives

Sans objet

Sur muret

Peinture

**Peintures intérieures**

Sur menuiseries intérieures

Après préparation, deux couches de peinture blanche.

➤ Localisation

Portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois si à peindre(cf. article plinthes) , habillages bois et trappes bois.

Sur murs

Murs des pièces sèches : peinture acrylique finition mat, coloris blanc.

Murs des pièces humides : peinture acrylique finition mat, coloris blanc.

Sur plafonds

Plafond des pièces sèches, cuisines ouvertes sur séjours : peinture acrylique finition mate, coloris blanc.

Plafond des pièces humides : peinture acrylique finition mate, coloris blanc.

Sur canalisations

Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture blanche.

**EQUIPEMENTS INTERIEURS**

**Equipements ménagers**

L'emplacement cuisson est desservi par une alimentation électrique conforme à la norme NFC 15-100. Le nombre et l'emplacement des prises électriques répondra à la même norme

*La zone cuisine comportera les alimentations et évacuations nécessaires à l'aménagement dessiné sur le plan de vente et est donné à titre indicatif*

**Equipements sanitaires et plomberie**

Distribution d'eau froide et la distribution et production d'eau chaude

La production de l'eau chaude sanitaire est de type individuelle au moyen d'une chaudière à gaz.

Distribution encastrée dans les dalles ou derrière les meubles et appareils en polyéthylène réticulé.

Distribution apparente dans les pièces humides en tube en polyéthylène.

Nourrice de distribution en laiton située sous l'évier ou dans un placard.

Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

Branchements en attente

Attentes pour machines à laver / lave-vaisselles(suivant plans) comprenant :

- Robinet d'arrêt.
- Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

L'attente pour la machine à laver le linge pourra, suivant localisation sur le plan de vente, être implantée dans la salle de bains en cuisine sous le meuble évier ou dans les WC

### Appareils sanitaires

**WC** : Cuvette sur pied à réservoir type SOPHIA de chez ROCA ou équivalent avec abattant double et mécanisme silencieux 3/6L blanc adapté

#### Dans les salles de bains suivant les plans :

Baignoires en acier ou acrylique type CONTESSA de chez ROCA ou équivalent, dimensions et localisation suivant plan. Le tablier menuisé sera habillé de faïence.

Meuble vasque type ALIZE Ets chêne vert ou équivalent comprenant :

- Une vasque en céramique ou synthèse suivant plan,
- Un meuble à tiroir ou placard sous plan vasque en mélaminé hydrofuge finition dans la gamme du maître d'ouvrage.
- Un miroir et un point lumineux en bandeau ou en applique

11

Pour toute typologie de logement, il est prévu un meuble vasque simple.

#### Dans les salles d'eau suivant les plans

Receveur de douche dimension suivant plan du type ITALIA des entreprises ROCA ou équivalent.

#### Sur baignoires

Mitigeur sur colonnettes ou mural ADELE des Ets ROCA avec inverseur bain-douche ou équivalent.

#### Sur douches

Mitigeur mural douche ADELE des Ets ROCA .

Set de douche– équipé d'une douchette et d'un flexible

#### Sur les vasques

Mitigeur monotrou monocommande type ADELE des Ets ROCA ou équivalent.

#### Robinets de puisage extérieurs

Robinet de puisage mural disposé en applique sur mur de façade sur les terrasses au RDC.

### **Equipement électrique, téléphonique et TV**

**Nota** : L'appareillage sera de type DOOXIE des Ets LEGRAND ou équivalent.

#### Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons. Sauf spécification contraire, l'ensemble des points lumineux sont livrés avec un dispositif de connexion pour luminaire (D.C.L).

Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ 45.

### **Equipement de chaque pièce**

#### Entrée si présente sur plan

1 foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage ou en va et vient suivant plan, 1 prises de courant 16A + T

#### Cuisine des 2 pièces et plus

1 foyer lumineux fixe en plafond et 1 foyer lumineux fixe en applique au droit de l'évier, 2 prises de courant spécialisée (3 si MÀL le linge dans la cuisine), 1 terminal 32 Ampères, 6 prises de courant 16A + T dont 4 en plan de travail

#### Séjour

1 point lumineux central commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va-et-vient selon configuration du plan

1 PC 16A + T par tranche de 4 m<sup>2</sup> avec un minimum de 5 prises, 2 prises murales RJ 45

#### Chambres

1 point lumineux central en plafond commandé par 1 interrupteur simple allumage

4 prises 16A + T pour la chambre PMR et 3 prises pour les autres chambre

1 prise murale RJ 45

#### Dégagement

1 ou plusieurs points lumineux en plafond commandés par interrupteur va et vient ou simple allumage suivant configuration du plan

1 prise 16 A + T

#### Salle de bains et salle d'eau

1 point lumineux central en plafond, allumage au droit de la porte

1 foyer lumineux fixe en applique pour raccordement d'un appareil de classe II

1 PC 16A + T placée en dehors du volume de protection

1 prise spécialisée pour machine à laver, si présence d'un lave-linge sur le plan

#### W.C.

1 point lumineux en plafond, commandé par 1 interrupteur Simple Allumage

1 prise de courant à proximité de l'interrupteur

#### Terrasses et jardins

1 PC 10/16 A + T étanche et un point lumineux

#### Puissances desservies

La puissance à fournir sera comprise entre 6 et 12 kW selon le type de logement et les calculs thermiques.

#### Sonnerie de porte palière

Sonnerie intégrée dans le tableau électrique de chaque appartement, commandée par bouton poussoir au droit de la porte palière.

#### **Chauffage**

##### Type d'installation

Chauffage individuel à eau chaude produite par une chaudière installée dans le logement.

#### Températures assurées

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de - 7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20°C et les autres à + 19°C. Régulation du chauffage par un thermostat situé dans la pièce principale

#### Appareils d'émission de chaleur

Dans toutes les pièces principales :

Dans toutes les pièces principales : par radiateurs à Eau Chaude équipé de robinets thermostatiques type REGGANE 3010 des Ets Finimetal ou équivalent.

Dans les cuisines fermées : par radiateurs à Eau Chaude équipé de robinets thermostatiques type REGGANE 3010 des Ets Finimetal ou équivalent.

Dans toutes les salles de bain : Par sèche serviettes de puissance à Eau Chaude à définir selon l'étude thermique type BANGA ou équivalent.

#### **Ventilation**

Mise en œuvre d'une VMC dite hygroréglable de type B.

Arrivée d'air frais par bouches situées dans les coffres de volets roulant des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation et étude acoustique.

Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC).

Caissons d'extraction en comble

La nature des bouches hygroréglables et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques et acoustiques.

Les bouches VMC des cuisines et WC auront une fonction grand débit grâce à une cordelette.

### **Equipements basse tension**

#### **Téléphone**

Nombre et implantation des prises RJ45 suivant plans.

Raccordement sur le réseau public.

#### **Fibre optique**

Le logement sera précâblé en fibre optique, depuis la gaine technique du logement jusqu'à la gaine palière et en pied de gaine. ou depuis la chambre de tirage jusqu'à la gaine du logement dans le cas d'une maison

#### **Portiers - Commandes de portes**

Uniquement pour les BB3 : Chaque logement est équipé d'un combiné relié à la platine portier vidéophone, permettant la décondamnation de ventouses de la porte d'entrée des halls.

## **ANNEXES PRIVATIVES**

### **Garages :**

Les murs et plafonds seront laissés brut. Les portes de garages seront laquées d'usine de couleur blanche et à commande manuelle. Suivant plans

## **JARDINS EN ANNEXES PRIVATIVES**

### **Plantations**

plantes vivaces, arbustes et arbres à hautes tiges suivant permis de construire.

### **Engazonnement**

engazonnement ou pose de plante vivace dans les zones en terre rapportée dans les jardins privés.

### **Clôture**

Séparation d'une hauteur conforme au permis de construire, constituée d'une grille, entre jardin et espaces publics et d'une grille entre jardins privés selon plan Architecte. Hauteurs variables suivant plans et Permis de construire

### **Terrasses**

Sans objet

## **PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX MAISONS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **Gestions des déchets des maisons et BB3 :**

Il sera réalisé une aire de présentation des ordures ménagères en béton brut et équipée d'un siphon et d'une alimentation en eau. Les aires de présentation des OM se situeront dans le lotissement, à l'extérieur des bâtiments. Localisation suivant plan d'aménagement et permis de construire. seront équipés d'un siphon de sol, d'un robinet de paysage .

### **Gestions des déchets des BB3 :**

Elle se fait par des conteneurs d'apport volontaire de tri sélectif. Ils sont placés sur l'ensemble de l'opération suivant plans. Ils seront réalisés suivant les prescriptions du gestionnaire de déchet de la commune de LA VERPILLIERE ;

### Boîtes aux lettres des maisons et BB3:

Boîtes aux lettres individuelles extérieures conformes aux normes de LA POSTE. Ouverture des boîtes individuelles par 2 clés plates, de type anti-vandalisme, celles-ci seront également accessibles aux PMR suivant réglementation. Position suivant plan d'aménagement extérieur et permis de construire

### VOIRIE ET PARKING

#### **Voirie d'accès**

Voie d'accès principale en revêtement bitumineux suivant plans d'aménagement extérieur et permis de construire

#### **Sols**

Sols en plaques de stabilisateurs de gravier ou en revêtement bitumineux/béton ou en revêtement stabilisé suivant plans des aménagements extérieurs et permis de construire

14

#### **Equipement Electrique**

Fourreaux en attente entre le tableau électrique et le garage pour IRVE

### CIRCULATIONS DES PIETONS

Traitement suivant projet de l'Architecte et du paysagiste.

### ESPACES VERTS

#### **Plantations**

Plantations réalisées suivant projet de l'Architecte et du paysagiste.

#### **Engazonnement**

Suivant projet de l'Architecte et du paysagiste.

#### **Chemins de promenade**

Suivant projet de l'Architecte et du paysagiste.

### ECLAIRAGE EXTERIEUR

#### **Eclairage des chemins d'accès et espaces verts**

Suivant projet l'Architecte et du paysagiste.

### RESEAUX DIVERS

La demande de raccordement aux réseaux : électricité, gaz, eau potable et France Télécom sera réalisée par le promoteur.

Les frais liés à la pose des compteurs gaz, eau et électrique est à la charge du promoteur

Il peut subsister des frais de mise en service ou d'ouverture de contrat à votre charge

#### **Réseau d'eau**

Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

#### **Réseau de chaleur**

Sans objet

#### **Electricité**

Le branchement est prévu exécuté par Enedis à partir du réseau de distribution public.

#### **Egout**

#### Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes :

Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville

Rejet des Eaux Pluviales :

Soit par regards ou caniveaux à grille raccordés à l'égout, ou bassin de rétention et noues suivant plans architecte et préconisations bureau d'étude, Rejet dans le réseau de la ville

## DIVERS

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage. Les cotes des plans pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres adaptations techniques (création de soffites, ...).

### RT 2012 :

Les logements devront être conformes à la RT2012. Des adaptations pourront être apportées aux prestations susvisées (notamment en ce qui concerne la chaudière, la VMC, les isolants, les menuiseries extérieures...) afin d'atteindre le niveau de performance RT2012.

### Aménagements

La terre du site sera remise en place

En aucun cas les mouvements de terre réalisés par la société pourront être modifiés

Dans le cadre de l'aménagement des lots, tout ouvrage rendu nécessaire par la topographie du terrain (talus, muret, gabions, empierrement...liste non exhaustive) est accepté par le réservataire

### Servitude et accès

Pendant toute la durée des travaux sur l'ensemble immobilier, les trottoirs et voiries seront laissés à l'état brut d'empierrement afin que l'enrobé définitif ne soit pas endommagé par le passage des engins de chantier et les véhicules de déménagement, jusqu'à la livraison de la dernière tranche.

Les accès aux garages sont interdits aux véhicules lourds.

### ASL

Au titre de la participation aux frais de l'Association Syndicale pendant la période intérimaire (nettoyage des voiries, des réseaux et des espaces verts, mise à disposition des bennes, consommation d'éclairage public, frais d'acte, etc...) vous aurez à régler la somme forfaitaire de 400 €/logement le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

FIN DE LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

FAIT À :

LE :

(En            exemplaires originaux)

(1 ou 2 pour le(s) RESERVANT(S) - 1 pour le RESERVATAIRE – 1 pour le NOTAIRE)

LE RESERVATAIRE

LE RESERVANT